

## Tableau de synthèse des appels à projets (AAP) en cours -

AAP régionaux	Descriptif	Nature de l'AAP	Budget du projet	Plafond de l'aide	Date limite de dépôts	Labellisation/ recommandation par un Pôle
Startup - Accompagner la création d'entreprises innovantes	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les start-ups dont le siège social est dans le Grand Est</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Accompagner la création d'entreprises innovantes génératrices d'emplois et de nouvelles activités à fort potentiel. L'aide peut intervenir à 2 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bourse pour consolider les fonds propres (dans les 6 mois d'immatriculation)</li> <li>- Aide à la R&amp;D (25% , u programme minimum), industrialisation et première commercialisation. Projet de 12 à 24 mois max</li> </ul>	Monopartenaire	Non indiqué	<p>Bourse : 30 k€ (subvention)</p> <p>Aide R&amp;D (45% subvention, plafonnée à 100 k€ ou 150 k€ si bonification IA, et au double des fonds propres)</p>	Fil de l'eau	NA
Diagnostic de performance industrielle	<p><b>Dispositif de la Région Grand Est financant un diagnostic de performance industrielle</b> portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La performance de l'outil de production</li> <li>- L'utilisation des nouvelles technologies</li> <li>- L'excellence environnementale</li> <li>- La valorisation de l'homme</li> </ul> <p>Au bénéfice des entreprises implantées dans le Grand Est, à fort potentiel de croissance, et désireuses de conduire leur entreprise vers le concept « Industrie du futur ».</p>	Monopartenaire	Non indiqué	(100% subvention Aides "de minimi")	Fil de l'eau	NA
Diagnostic Intelligence artificielle	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 5 000 salariés se demandant comment utiliser l'IA dans le développement de leur entreprise.</b></p> <p>Financement d'un prestataire référencé par lea Région Grand Est pour réaliser un diagnostic en intelligence artificielle et ainsi identifier des cas d'usage permettant de définir une feuille de route.</p>	Monopartenaire	Max 10 K€	Jusqu'à 5 K€ (50% subvention )	Fil de l'eau	NA

<p>Aide aux entreprises primo utilisatrices d'intelligence artificielle - Volet Prestation</p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 2000 salariés (hors start-up) du Grand Est dans leur première utilisation de l'IA</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Soutenir les entreprises dans leurs premiers projets internes dans le domaine de l'intelligence artificielle par le recours à des compétences externes.</p> <p><b>Le projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un premier projet d'IA ayant un impact sur le développement de l'entreprise à moyen terme</li> <li>- Le projet d'IA peut porter sur l'outil de production, la relation client, les processus internes et le produit/service porté par l'entreprise.</li> <li>- Le projet d'IA mobilise une prestation externe réalisée par une structure privée ou publique</li> <li>- Le prestation concerne principalement un apport de service, d'expertise et de compétences en lien avec l'IA</li> </ul>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Non indiqué</p>	<p>Plafond d'aide 20 k€ (subventions) avec taux d'aide 40% de l'assiette éligible</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>Aide aux entreprises primo utilisatrices d'intelligence artificielle - Volet Recrutement</p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 2000 salariés (hors start-up) du Grand Est dans leur première utilisation de l'IA</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les entreprises dans leurs premiers projets internes dans le domaine de l'intelligence artificielle par une aide au recrutement d'une personne qualifiée</li> </ul> <p><b>Le projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un premier projet d'IA ayant un impact sur le développement de l'entreprise à moyen terme</li> <li>- Le projet d'IA mobilise un recrutement d'une personnes diplômée dans un domaine de l'IA (mini Bac+2) ou équivalent en CDI ou CDD d'au moins 12mois</li> </ul>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Non indiqué</p>	<p>Plafond d'aide pour les recrutements: 30 k€ Bac+2 à Bac+5 50 K€ post-doctorant &lt; 250 salariés 35 K€ post-doctorant &gt; 250 salariés</p> <p>avec taux d'aide 50% de l'assiette éligible</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>

<p>Aide aux projets collaboratifs de R&amp;D&amp;I</p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les PME/ETI de moins de 2000 personnes, start-ups et acteurs académiques du Grand Est</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- stimuler les collaborations et le transfert de technologies entre les acteurs académiques et privés en soutenant des projets de R&amp;D&amp;I</li> <li>- valoriser le potentiel académique de la Région Grand Est</li> <li>- financer tout projet de R&amp;D&amp;I portant sur une innovation de produit, de bien, de service, de procédé, d'organisation, de management et de marketing</li> </ul>	<p>Collaboratif</p>	<p>Non indiqué</p>	<p>250 k€ pour les entreprises (25 à 50% Subvention pour entreprises &lt; 3 ans, AR ou prêt 0% pour les autres)</p> <p>250 k€ pour les laboratoires (100% coûts marginaux - subventions)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>Recommandation préconisée par la Région</p>
<p>Aide aux projets de R&amp;D&amp;I pour les Grandes Entreprises</p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les Grandes Entreprises du Grand Est</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développement d'un projet individuel de RDI structurant</li> <li>- création d'un centre de R&amp;D</li> <li>- renforcement, modernisation ou montée en compétences d'un site industriel existant de la recherche industrielle au prototype</li> </ul>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Min 100 k€</p>	<p>50 K€ à 250 k€ (25%-50% subventions)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>Recommandation préconisée par la Région</p>
<p>Grand Est Compétitivité</p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les PME/ETI/GE ayant une activité de production en Grand Est et souhaitant moderniser leurs outils de production, intégrer des nouvelles technologies/méthodes ou digitaliser</b></p> <p>2 parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcours modernisation (pour les PME uniquement ayant un projet d'investissement clairement défini, de court terme, un plan de financement finalisé)</li> <li>- Parcours de transformation (pour les PME/ETI/GE ayant un projet de transformation sur les plans organisationnel, digital, technologique, environnemental... de + de 12 mois)</li> </ul> <p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accélérer la transformation des entreprises régionales en facilitant l'investissement productif et en les accompagnant dans leur démarche de transformation.</li> </ul>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Min 50 k€</p>	<p>Parcours modernisation : 100 K€ max (20% à 30% de subvention)</p> <p>Parcours transformation : max 200 K€ et 400 K€ en AFR (10 % à 30% de subvention)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>

<p>France 2030 régionalisé en Grand Est</p> <p>Be Est Projets d'avenir innovation</p>	<p><b>Programme de l'Etat et de la Région Grand-Est fondé autour de 3 priorités (relance, résilience, transitions), qui se doit de répondre aux défis écologique, énergétique, numérique ou santé identifiés dans le Business Act Grand Est (BAGE) - Axe 1 : aide à la conception d'innovations, en phase d'étude de faisabilité ou de développement</b></p> <p>- En faveur des PME et ETI engagées dans une démarche de RDI (dont l'innovation non technologique)  - Attention particulière apportée aux projets relevant des 4 défis majeurs de l'économie: industrie 5.0, écologie, numérique et santé</p> <p><b>2 volets :</b>  <b>Volet faisabilité :</b> projets réalisés en 18 mois au plus, couvrant les études préalables au développement d'une innovation, jusqu'aux premiers développements (preuve de concept, validation technologique..)  <b>Volet pré-développement et industrialisation :</b> Projets de développement expérimental et d'innovation industrielle, individuels ou mutualisés, portés par des PME et ETI, réalisés en 24 mois au plus. Ils peuvent avoir pour objectif la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits et/ou services innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance?</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Min 150 k€</p>	<p>Etude faisabilité : 75 K€ à 500k € (50% max de subventions)</p> <p>Etude d'industrialisation 500 k€ (50% max d'avances remboursables)</p>	<p>au fil de l'eau</p>	<p>Labellisation au choix du porteur  Labellisation préconisée</p>
<p>France 2030 régionalisé en Grand Est</p> <p>Be Est Projets d'avenir Filières</p>	<p><b>Programme de l'Etat et de la Région Grand-Est fondé autour de 3 priorités (relance, résilience, transitions), qui se doit de répondre aux défis écologique, énergétique, numérique ou santé identifiés dans le Business Act Grand Est (BAGE) - Axe 2 : soutien à la structuration de filières régionales clefs par le financement de dépenses mutualisées d'investissement et de R&amp;D</b></p> <p>- En faveur des filières structurantes et d'intérêt régional  - Attention particulière apportée aux projets relevant des 4 défis majeurs de l'économie: industrie 5.0, écologie, numérique et santé</p> <p><b>Objectifs :</b>  Projets pour renforcer la compétitivité des filières stratégiques par le recours à des moyens de production ou des infrastructures de tests, d'essais ou de R&amp;D partagés.  Les projets doivent contenir une composante "structuration de filière" obligatoire et une composante "projets de R&amp;D" optionnelle. Ils doivent préciser les retombées pour la filière ainsi que démontrer la diminution de l'impact environnemental envisagée ,et leur autonomie financière vis-à-vis du soutien public à 3 à 5 ans.</p>	<p>Collaboratif</p>	<p>400 k€ à 10 000 K€</p>	<p>200 K€ à 5 000 k€ (50% max de mix subvention 70 % + AR 30 %)</p>	<p>26/04/2023  25/10/2023  24/04/2024  29/10/2024  28/04/2025  28/10/2025</p>	<p>Labellisation au choix du porteur  Labellisation préconisée</p>

<p>France 2030 régionalisé en Grand Est</p> <p>Be Est</p> <p>Projet d'avenir iDémo</p>	<p><b>Programme de l'Etat et de la Région Grand-Est fondé autour de 3 priorités (relance, résilience, transitions), qui se doit de répondre aux défis écologique, énergétique, numérique ou santé identifiés dans le Business Act Grand Est (BAGE) - Axe 3 : soutien aux projets collaboratifs de R&amp;D conduits par un consortium aux effets diffusants et intégrateurs au sein d'une filière</b></p> <p>- Attention particulière apportée aux projets relevant des 4 défis majeurs de l'économie: industrie 5.0, écologie, numérique et santé</p> <p>- En cas de mobilisation d'un cofinancement FEDER, le projet devra porter sur : Technologies et équipements pour la transition industrielle ; Recyclage et fonctionnalisation des matériaux pour l'industrie et la construction ; Biotechnologies médicales ; Numérique pour la santé ; Dispositifs médicaux ; Molécules et matériaux biosourcés ; Gestion durable et intelligente des ressources naturelles ; Performance des systèmes énergétiques.</p> <p><b>Objectifs :</b> Projets de développement expérimental et d'innovation industrielle, de 24 à 60 mois, ambitieux et portés par des PME et des ETI en lien avec la recherche académique ayant notamment pour objectif la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits, de services et/ou procédés innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance (emploi, chiffres d'affaires). Les projets peuvent également viser une diversification ou une évolution innovante de processus industriel.</p>	<p>Collaboratif interrégional ou Collaboratif intrarégional</p> <p>(minimum 2 partenaires industriels ou de service dont PME ou ETI et 1 partenaire région - Max 5 partenaires)</p>	<p>1 M€ - 4 M€</p>	<p>25% à 60 % de subventions</p>	<p>26/04/2023</p> <p>25/10/2023</p> <p>24/04/2024</p> <p>29/10/2024</p> <p>28/04/2025</p> <p>28/10/2025</p>	<p>Labellisation au choix du porteur</p> <p>Labellisation préconisée</p>
<p>Recrutement premier docteur en entreprise</p>	<p><b>Dispositif de financement de la Région Grand Est au bénéfice des PME (hors start-up) ou ETI (moins de 5 000 salariés) et qui vise à :</b></p> <p>- promouvoir les compétences des docteurs auprès des entreprises du territoire,</p> <p>- favoriser leur embauche grâce à une incitation financière.</p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>Non indiqué</p>	<p>max 50 K€ soit 25 K€/an (50% du salaire brut chargé en subvention + 10% pour le premier docteur)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>

AAP nationaux	Descriptif	Nature de l'AAP	Budget du projet	Plafond de l'aide	Date limite de dépôts	Labellisation/ recommandation par un Pôle
<p>RAPID (régime d'appui à l'innovation duale)</p>	<p><b>Dispositif de subvention des projets d'innovation duale de la DGA (Direction Générale de l'Armement) et DGE (Direction Générale des Entreprises)</b></p> <p><b>Depuis 2021, l'agence de l'innovation de défense (AID) est responsable du dispositif</b></p> <p>- Projets de recherche industrielle (TRL3 à 5) ou de développement expérimental (TRL 6 à 7) à fort potentiel technologique présentant des applications militaires mais aussi des retombées pour les marchés civils</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <p>- accorder, dans un délai de 2-3 mois entre le dépôt du dossier et le début des travaux, un financement des projets sélectionnés</p> <p>- application duale en santé &amp; défense</p> <p><b>THEMATIQUE « L'HUMAIN » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Télé médecine ou chirurgie ;</li> <li>☒ Charge cognitive du combattant ;</li> <li>☒ Médecine connectée (recueil infos, traitement avec IA/big data) ;</li> <li>☒ Automatisation de tâches répétitives ;</li> <li>☒ Aménagement des environnements de travail ;</li> <li>☒ Soldat augmenté (dont exosquelettes) ;</li> <li>☒ Habillement (fibres connectées, tissus techniques, furtivité, techniques de scanner corporel 3D, recyclage)</li> <li>☒ Protection du combattant.</li> </ul> <p><b>THEMATIQUE « NRBC » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Détection et identification biologique et chimique ;</li> <li>☒ Protections individuelles et collectives ;</li> <li>☒ Décontamination.</li> </ul>	<p>Monopartenaire ou collaboratif (3 entités)</p> <p>Porté par une PME ou ETI &lt; 2000 salariés</p>	<p>NR</p>	<p>Entreprises : 25 % à 80 % de subventions en fonction de la taille d'entreprise, de la collaboration et du niveau de TRL</p> <p>Etablissements de recherche : 40 % de subvention</p> <p>Laboratoires : 100% des couts marginaux en subvention</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>

<p>Aide pour le développement à l'innovation</p>	<p><b>Dispositif de financement BPI France, pour les PME et entreprises &lt; 2000 salariés avec un projet de RDI en phase de recherche industrielle ou de développement expérimental</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financer des projets d'innovation en phase de industrialisation ou de commercialisation</li> <li>- financer la participation des entreprises à des partenariats technologiques nationaux ou internationaux</li> </ul>	<p>Monopartenaire 1 PME ou entreprise &lt; 2000 salariés OU Collaboratif 1 entreprise FR et 1 entreprise internationale si projet international</p>	<p>NC</p>	<p>3 M€ max (25% à 65% AR ou Prêt Innovation)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>Subvention Innovation</p>	<p><b>Dispositif de financement BPI France, pour les PME et entreprises &lt; 2 000 salariés souhaitant valider la faisabilité de leur projet</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <p>Inciter l'entreprise à innover en l'aidant dans la préparation de projets de recherche, développement et innovation ou d'innovation créative par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des études de faisabilité,</li> <li>- l'intégration de compétences,</li> <li>- la validation des différentes composantes du projet: ingénierie commerciale et marketing, technique, juridique et propriété intellectuelle, financière et managériale.</li> </ul> <p>Programme d'innovation de 6 à 24 mois.</p>	<p>Monopartenaire 1 PME ou 1 entreprise &lt; 2000 salariés</p>	<p>NC</p>	<p>50 k€ max (max. 70 % subvention)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>
<p>Aide au développement DeepTech</p>	<p><b>Dispositif de financement BPI France, pour les entreprises françaises &lt; 2 000 salariés, développant une innovation à fort contenu technologique</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <p>Aider les entreprises, qui mènent des projets d'innovation technologiques deeptech, comportant des travaux de recherche industrielle et/ou de développement expérimental, à mettre au point des produits, procédés ou services innovants présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation.</p> <p><b>NB : pour la définition de Deep Tech se référer au site bpifrance : <a href="https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/quest-ce-que-la-deep-tech">https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/quest-ce-que-la-deep-tech</a></b></p>	<p>Monopartenaire</p>	<p>NR</p>	<p>2 M€ (max 50% mix Subvention et AR)</p>	<p>Fil de l'eau</p>	<p>NA</p>

<p align="center"><b>Bourse French Tech</b></p>	<p><b>Bourse BPI France, pour les entrepreneurs accompagnés par une structure privée ou publique, et les jeunes entreprises française (&lt; 1 an, &lt; 50 salariés, CA ou total bilan &lt; 10 M€) à réel potentiel de croissance</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Accompagner les projets de création d'entreprise innovante, nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique : business model, faisabilité technologique, évolution des usages, ergonomie-interface, design de service, tests, marketing, support technique, juridique, organisation interne de l'entreprise, de partenariats....</p>	<p align="center">Monopartenaire</p>	<p align="center">NR</p>	<p align="center">30 k€ (max 70% subvention)</p>	<p align="center">Fil de l'eau</p>	<p align="center">NA</p>
<p align="center"><b>Bourse French Tech Emergence</b></p>	<p><b>Bourse BPI France pour les jeunes entreprises française (&lt; 1 an, &lt; 50 personnes, CA ou total bilan &lt; 10 M€) à réel potentiel de croissance</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Accompagner la maturation de projet d'innovation de rupture à fort contenu technologique, qualifié de deeptech, nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique : business model, faisabilité technologique, évolution des usages, ergonomie-interface, design de service, tests, marketing, support technique, juridique, organisation interne de l'entreprise, de partenariats...</p> <p><b>NB : pour la définition de Deep Tech se référer au site bpifrance : <a href="https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/quest-ce-que-la-deep-tech">https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/quest-ce-que-la-deep-tech</a></b></p>	<p align="center">Monopartenaire</p>	<p align="center">NR</p>	<p align="center">90 k€ (max 70% subvention)</p>	<p align="center">Fil de l'eau</p>	<p align="center">NA</p>



Industrialisation &  
Capacités santé  
2030

**Appel à projets du Plan Innovation Santé 2030, opéré par BPI France, pour soutenir les projets d'industrialisation dans les secteurs de la biothérapie et bioproduction de thérapies innovantes, de la lutte contre les maladies infectieuses émergentes et les menaces NRBC, et des dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro.**

**Objectifs :**

Le projet doit avoir pour objet la production industrielle d'un produit (investissement industriel, un peu de développement expérimental):

- ✓ une unité de production industrielle
- ✓ une installation d'une ligne pilote, à la condition que sa production soit destinée à de premières commercialisations ou pré-commercialisations, ou à des essais permettant la qualification finale du processus industriel de production ;
- ✓ une installation d'une ligne pilote ou de production pour la production d'un produit innovant ;
- ✓ une extension d'un site de production existant ;
- ✓ une augmentation de capacité de production sur toute ou partie de la chaîne de valeur de production d'un produit de santé ;
- ✓ Modernisation d'unités de production existantes ou mesure conduisant à sécuriser les chaînes de d'approvisionnement et de production stratégique pour les rendre flexibles et rapidement mobilisables en cas de crise sanitaire
- ✓ le développement de plateformes multimodales
- ✓ des travaux d'amélioration de l'empreinte énergétique ou de réduction de l'empreinte carbone

Individuels (portés par entreprise, durée de 12 à 48 mois)

OU

Collaboratifs (portés par une entreprise, incluant 1 PME, durée de 12 à 48 mois)

Acteurs académiques acceptés mais non porteurs

Si projet individuel  
1M€ min

Si projet collaboratif  
2 M€ min

Règlementation européenne en matière d'aide d'Etat (cf <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/ressources/ressources-reglementaires>)

notamment  
- Notification SA.58995  
Exemption pour la RDI 2014-2023  
- Notification SA.100189  
Exemption pour les PME 2014-2023  
- Notification SA.59108 Exemption pour la protection de l'environnement 2014-2023

Dates de relèves :  
09/05/23 19/09/23  
09/01/24

Labellisation au choix du porteur  
Labellisation préconisée

Innovations en  
biothérapies et  
bioproduction

**Appel à projets France 2030, opéré par BPI France, s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes ». Il a pour objectif de catalyser et maintenir l'excellence de la recherche en biothérapie en accélérant notamment le transfert technologique et en assurant un flux constant d'innovations, de la paillasse au lit du patient.**

**Objectifs :**

Proposer des solutions innovantes en biothérapies ou bioproduction :

**1) Développement de biothérapies en santé humaine ou santé animale** (lorsqu'un impact sur la santé

humaine est envisagé) : projets de thérapies géniques/cellulaires hors oncologie + tous projets techniques en oncologie si possible

**2) Développement d'outils de R&D ou de stratification pour le développement de biothérapies** : organoïdes, diagnostic compagnon de stratification de patients, outils de modélisation/simulation qualifiant une biothérapie.

**3) Développement de nouveaux procédés de bioproduction, nouveaux outils, équipements et systèmes d'optimisation de technologies de bioproduction existantes** dont les nouveaux systèmes d'expression, nouveaux milieux de culture, milieux de conservation, contrôle qualité, jumeaux numériques, etc. permettant l'optimisation des rendements, la diminution des coûts, le verdissement des bioprocédés ou encore l'amélioration de la sécurité des opérateurs

Projets de 12 à 48 mois.

Les projets des thématiques 1) et 2) doivent avoir une preuve de concept préclinique non réglementaire.

Les projets de la thématique 3) doivent afficher le caractère partenarial du projet ou s'appuyer sur l'écosystème français afin structurer la filière en France.

Individuel (entreprise)  
OU  
Collaboratif (portés par une entreprise - max 4 partenaires)

Acteurs académiques acceptés mais non porteurs

Projet individuel  
>2 M€ si thématiques 1 & 2  
>1 M€ si thématique 3

Si projet collaboratif  
>4 M€ si thématiques 1 & 2  
>2 M€ si thématique 3

> 100 K€ pour GE et ETI

Cadre communautaire des aides d'Etat. Autres aides selon les caractéristiques du projet : en faveur des PME (SA.100189), finalité régionale (SA. 58979), RDI (SA.58995), protection de l'environnement (SA.5910)

Mix subvention/AR

Phase 1 et 2a = DE (max 25% subvention, le reste en AR)  
Phase 2b (AR)

Organismes de recherche et assimilés : 100% des coûts marginaux ou 50% des coûts complets (subvention)  
GIP, EPIC, CTI, ESPIC fondations... : 50% des coûts complets

Dates de relèves :  
23/05/2023  
21/11/2023

Labellisation au choix du porteur  
Labellisation préconisée

Première Usine

**Appel à projets France 2030, opéré par BPI France, pour accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles, ou PME /ETI innovantes**

**Objectifs** : favoriser les implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants et en de la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups

Projets de première industrialisation, par exemple :

- 1ère unité de production industrielle – après une phase de prototypage par exemple-
- Implantation d'unité de production industrielle portée par une PME exerçant déjà une activité industrielle, lorsque le projet présenté correspond pour elle à la première industrialisation d'une production innovante en rupture de son activité existante (activité couverte par un code NACE différent notamment)
- Installation d'une ligne pilote, à la condition que sa production soit destinée à des premières commercialisations ou pré-commercialisations, ou à des essais permettant la qualification finale du processus industriel de production ;
- Installation d'une ligne pilote ou de production chez un tiers (ex CDMO) pour la production d'un produit innovant.
- Par exception, une extension technologique d'un 1er site de production existant.
- Plateforme industrielle mutualisée : permettant de mettre du foncier industriel à disposition des entreprises et de mutualiser des équipements et des procédures d'autorisation

Les projets causant un préjudice important du point de vue de l'environnement seront exclus. Projets entre 12 et 48 mois.

Monopartenaire  
Startup / PME  
ou ETI innovante en  
hypercroissance

>5 M€

20 – 30 % selon tailles entreprises  
(60 % subvention & 40 % AR)

Autres aides selon les caractéristiques du projet : aides en faveur des PME (SA.100189), aides à finalité régionale (SA.58979), aides à la RDI (SA.58995), aides à la protection de l'environnement (SA.5910)

Dates de relèves :

12/09/23  
12/12/23

NC

<p style="text-align: center;"><b>i-Demo</b></p>	<p><b>L'appel à projets « i-Démo » du plan France 2030, opéré par BPI France, soutient le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions énergétique, écologique et numérique.</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française</li> <li>- Soutenir des démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes)</li> </ul> <p><b>Attention : les projets doivent avoir un fort impact environnemental et sociétal</b></p>	<p>individuel (entreprise) OU Collaboratif (avec à minima une Start-up, PME ou ETI)</p> <p>Acteurs académiques acceptés mais non porteurs</p>	<p>Collaboratif ou monodéposant : &gt; 4 M€</p>	<p>Minimum 500 K€ pour GE et ETI</p> <p>Recherche industrielle, taux en fonction de la taille de l'entreprise : 50% à 80 % (75% subvention &amp; 25% AR)</p> <p>Développement expérimental, taux en fonction de la taille de l'entreprise : 25% - 60 % (60% subvention &amp; 40% AR)</p> <p>Organismes de recherche : 100% des coûts marginaux ou 50% des coûts complets</p> <p>Collectivités locales et assimilés : 50% des coûts complets</p>	<p><u>Dates de relèves :</u> 10/05/23 20/06/23</p>	<p>Labellisation au choix du porteur</p>
<p style="text-align: center;"><b>iDemo-Europe</b></p>	<p><b>L'appel à projets « i-Démo » du plan France 2030, opéré par BPI France, soutient le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions énergétique, écologique et numérique. L'appel à projets « i-Démo - Europe » est une déclinaison de l'appel à projets générique « i-Démo », qui cible spécifiquement les projets de R&amp;D qui font l'objet ou cherchent à obtenir un financement européen complémentaire à celui de France 2030, dans le cadre de certains programmes tels que EuroHPC, Key Digital Technologies.</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française</li> <li>- Soutenir des démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle à un stade de développement avancé (prototype, lignes pilotes)</li> <li>- Soutenir des projets de R&amp;D qui cherchent un financement européen complémentaire à celui de France 2030</li> </ul>	<p>individuel (entreprise) OU Collaboratif (avec à minima une Start-up, PME ou ETI)</p> <p>Acteurs académiques acceptés mais non porteurs</p>	<p>Projets européens &gt; 4 M€</p>	<p>Minimum 500 K€ pour GE et ETI</p> <p>Taux appliqués en fonction de l'AAP européen déposé (RIA/IA) et en fonction de la taille de l'entreprise : 20% à 35 % mix subvention/AR de 75%/25% ou 60%/40%.</p> <p>Organismes de recherche (subvention) : 50% ou 65 % des coûts marginaux ou 25% des coûts complets</p>	<p><u>Dates de relèves :</u> 10/05/23 20/06/23</p>	<p>Labellisation au choix du porteur</p>

Diagnostic  
Dispositif Médical

**Dispositif opéré par BPI France visant à aider les startups et PME développant des dispositifs médicaux et/ou des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, à mener leurs démarches règlementaires, qualité et de recherche clinique, l'Etat met en place un Diagnostic Réglementaire « Dispositif Médical ».**

**Objectifs :**

L'objectif est d'aider les entreprises du DM, du DMDIV et du DM numérique à mettre en place un processus qualité, obtenir un marquage CE ou mettre au point une investigation clinique (ou médico-économique).

Ce dispositif permet d'accéder à des experts référencés spécialisés en procédures de mise en place d'un système de qualité (selon la norme européenne harmonisée ISO 13485), de constitution d'une documentation technique et/ou de conception et rédaction de protocoles d'investigations cliniques ou médico-économiques (norme ISO 14155), et de se faire financer la moitié du coût de la prestation de conseil.

La durée maximale de la prestation est de 12 à 18 mois selon le niveau d'accompagnement

start-up et PME

8 K€ à 100 K€

50% (subvention)

Au fil de l'eau

NA

Appel à projets «  
Démonstration de  
la valeur clinique et  
médico-  
économique des  
dispositifs  
médicaux  
d'équipements  
innovants »

**L'objectif de cet appel à projets est d'accompagner des projets d'évaluation des bénéfices médicaux et médico-économique des DM d'équipements innovants et soutient l'amortissement de ces DM dans les établissements de santé sur la durée du projet.**

Les projets porteront sur l'évaluation de la valeur médico-économique de ces DM, et si aucune étude n'a encore permis de démontrer la valeur clinique en vue d'un marquage CE, les projets pourront également inclure un volet évaluation de la valeur clinique.

Deux types de situations peuvent ainsi se présenter :

- 1) Le DM est marqué CE alors le projet attendu est une étude du bénéfice médico-économique pour l'obtention d'un remboursement.
- 2) Le DM n'est pas encore marqué CE alors l'étude clinique en vue de l'obtention du marquage CE et l'évaluation médico-économique peuvent être prises en charge tant que le marquage CE est obtenu avant la fin de l'évaluation médico-économique.

Par dispositif médical d'équipement innovant, on entendra des équipements innovants à usage collectif. Le DM doit comporter une composante hardware prépondérante.

Monopartenaire

total des dépenses  
entre 500 000 et 10  
000 000 d'euros pour  
une durée de 12 à 48  
mois

subventions (60%) et d'avances  
remboursables (40%)

03/05/2023

NC

Appel à projets  
« Innovation en  
imagerie médicale »

Dans le cadre du plan France 2030, la stratégie d'accélération Santé Numérique ambitionne de faire de la France un leader sur l'innovation en e-santé grâce à ces investissements.

L'objectif de cet appel à projet est de soutenir le développement et la structuration d'une filière d'excellence de l'imagerie en France, en accentuant l'effort de co-financement pour le développement de nouveaux équipements en imagerie médicale et de logiciels ou de plateformes innovantes.

Une attention particulière sera portée aux projets collaboratifs établis en consortium avec d'autres entreprises, des académiques ou des acteurs du soin. L'objectif de ces projets collaboratifs doit être la structuration de la filière imagerie en France notamment sur les segments à forte valeur ajoutée regroupés dans les deux axes suivants :

Axe 1 : Le développement de logiciels ou de plateformes innovantes

Axe 2 : Le développement d'équipements innovants en imagerie médicale .

projets individuels et collaboratifs

projets collaboratifs (minimum une PME ou ETI , un laboratoire de recherche, et/ou des établissements de santé avec maximum 6 partenaires) 2 M€ minimum

Dans le cas général, la part de subvention sera de : 75% pour les projets majoritairement « recherche industrielle » ; 60% pour les projets majoritairement « développement expérimental ».

Dates de relèves :  
26/09/2023  
26/03/2024

Labellisation au choix du porteur

AAP inter nationaux		Nature de l'AAP	Aide	Date limite de dépôts	NB
<p>Horizon Europe Thématique santé</p>	<p><b>Programme européen de soutien à la recherche et l'innovation</b></p> <p><b>Objectif :</b>  - apporter des réponses aux grands problèmes de société auxquels l'Europe et le monde sont confrontés  - répondre aux défis récemment apparus ou persistants, qui menacent la santé publique et ses citoyens, la viabilité de ses systèmes de soins de santé et de protection sociale, ainsi que la compétitivité de son industrie des soins de santé.</p> <p><b>6 thématiques générales visées :</b> 1. La santé tout au long de la vie / 2. Les déterminants en matière de santé environnementale et sociale / 3. Les maladies rares et non transmissibles / 4. Les maladies infectieuses, y compris les maladies liées à la pauvreté et les maladies négligées / 5. Les outils, technologies et solutions numériques pour la santé et les soins, y compris la médecine personnalisée / 6. Les systèmes de soins de santé</p> <p><b>Thématiques du cluster santé :</b>  1. Rester en bonne santé dans une société en mutation rapide  2. Vivre et travailler dans un environnement favorable à la santé  3. Lutter contre les maladies et réduire la charge de morbidité  4. Garantir l'accès à des soins de santé innovants, durables et de qualité  5. Exploiter pleinement le potentiel des nouveaux outils, technologies et solutions numériques pour une société en bonne santé  6. Maintenir une industrie de la santé innovante, durable et compétitive</p>	Collaboratif	1 M € - 5 M€	<p><b>Cluster santé :</b>  Appels en 1 étape : 19/09/23, 11/04/24  Appels en 2 étapes :  Préproposition 19/09/23 -  Proposition : 11/04/24</p>	

<p>Horizon Europe EIC Accelerator</p>	<p><b>Programme européen de soutien à la recherche et l'innovation</b></p> <p><b>Objectifs :</b> L'EIC accelerator soutient les entreprises pour qu'elles puissent commercialiser leurs innovations et passer à l'échelle supérieure. L'EIC accelerator se concentre en particulier sur les innovations qui reposent sur des découvertes scientifiques ou des percées technologiques ("deep tech") et pour lesquelles un financement important est nécessaire sur une longue période avant de pouvoir générer des bénéfices ("patient capital"). L'EIC accelerator soutient les dernières étapes du développement technologique ainsi que la mise à l'échelle (TRL 5/6-8)</p> <p><b>A noter les EIC Accelerator Challenge dont voici la thématique :</b> <i>Novel biomarker-based assays to guide personalised cancer treatment y</i></p>	<p>Monopartenaire (PME, jeunes pousses, spin-offs et, dans des cas exceptionnels, petites entreprises de taille moyenne)</p>	<p>500 k€ - 2,5 M€ et/ou equity 15 M€</p>	<p>Dépôt en 2 phases :</p> <p><i>Phase I</i> de pré-filtre : pré-dossier de 5 pages + vidéo de 3 min + pitch deck 10 slides <i>Phase II</i> : en cas de pré-dossier retenu, dépôt de dossier complet</p> <p>Dates de Dépôt : - EIC accelerator Open : 07/06/23, 04/10/23 - EIC accelerator challenges : 07/06/23, 04/10/23</p>		
<p>Horizon Europe EIC Transition</p>	<p><b>Programme européen de soutien à la recherche et l'innovation</b></p> <p><b>Objectifs :</b> - Valider les technologies en laboratoire et en environnement d'applications et élaborer des plans d'affaires pour des applications spécifiques - Démontrer l'applicabilité de la technologie et préparer sa disponibilité sur le marché.</p> <p><b>A noter les EIC Transition Challenge dont voici les thématiques :</b> <i>- Full scale Micro-Nano-Bio devices for medical and medical research applications</i> <i>- RNA-based therapies and diagnostics for complex or rare genetic diseases</i></p> <p><b>Les projets doivent construire sur les résultats issus de projets EIC Pathfinder, FET, ou ERC preuve de concept</b></p>	<p>Monopartenaire (SME, Spin-offs, start-up, organisation de recherche, universités) OU Collaboratif (jusqu'à 5 partenaires issus de 3 pays)</p>	<p>Max 2,5 M€ (subvention)</p>	<p>27/09/2023 (Evaluation de proposition par des paires puis pitch)</p>		
<p>EIC Pathfinder</p>	<p><b>Programme européen de soutien à la recherche et l'innovation</b></p> <p><b>Objectif :</b> - Soutenir la recherche avancée afin de développer la base scientifique qui soutient les technologies de pointe (TRL 1-4)</p> <p><b>A noter les EIC Pathfinder Challenge dont voici les thématiques :</b> <i>Precision nutrition</i></p>	<p>Collaboratif (3 entités différentes issues de 3 pays)</p> <p>Sauf Pathfinder challenges où possibilité de monopartenaire ou bipartenaires</p>	<p>(subvention)  Max 3 M€ (ouvert)  Max 4M€ (challenge)</p>	<p>18/10/23 (Challenges)</p>		



<p>Partenariats en innovation France-Taiwan</p>	<p><b>Partenariat entre Bpifrance et TIIP Taiwan</b></p> <p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir les partenariats en innovation entre entreprises françaises et taiwanaises</li> <li>- financer des projets d'innovation de 3 ans maximum, ciblant le développement de produits, services ou procédés industriels avec des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation</li> </ul>	<p>Collaboratif :</p> <p>1 entreprise taiwanaise + 1 entreprise française (start-up, PME ou ETI)</p>	<p>50 K€ à 3 M€ max (AR: max 65% pour PME et max 50% pour ETI)</p>	<p>15/01/2024</p>		<p>Pour les partenaires français les conditions de financement sont celles de l'ADI</p>
<p>Partenariats en innovation France-Espagne</p>	<p><b>Partenariat entre Bpifrance et CDTI</b></p> <p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir les partenariats en innovation entre entreprises françaises et espagnoles</li> <li>- financer des projets d'innovation de 3 ans maximum, ciblant le développement de produits, services ou procédés industriels avec des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation</li> </ul> <p>Les entreprises françaises ont également l'opportunité de déposer une demande de Diag Partenariat Tech International pour contribuer au montage de leur projet franco-espagnol</p>	<p>Collaboratif :</p> <p>1 entreprise espagnole + 1 entreprise française (start-up, PME ou ETI)</p>	<p>50 K€ à 3 M€ max (AR: max 65% pour PME et max 50% pour ETI)</p>	<p>31/05/2023</p>		<p>Pour les partenaires français les conditions de financement sont celles de l'ADI</p>
<p>Partenariats en innovation France-Singapour</p>	<p><b>Partenariat entre Bpifrance et Entreprise Singapore</b></p> <p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir les partenariats en innovation entre entreprises françaises et singapouriennes</li> <li>- financer des projets d'innovation de 3 ans maximum, ciblant le développement de produits, services ou procédés industriels avec des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation</li> </ul> <p>Les entreprises françaises ont également l'opportunité de déposer une demande de Diag Partenariat Tech International pour contribuer au montage de leur projet.</p>	<p>Collaboratif :</p> <p>1 entreprise singapourienne + 1 entreprise française (start-up, PME ou ETI)</p>	<p>50 K€ à 3 M€ max (jusqu'à 80% des dépenses, le type de financement du projet et des participants)</p>	<p>30/06/2023</p>		<p>Pour les partenaires français les conditions de financement sont celles de l'ADI</p>

<p>Appel à projets transnationaux visant à améliorer le diagnostic et la surveillance de la résistance aux antimicrobiens (JPIAMR-2023)</p>	<p><b>Appel à projets transnationaux lancé par le JPIAMR et de l'ERA-NET JPIAMR-ACTION dans le domaine du diagnostic et de la surveillance.</b></p> <p><b>Objectif :</b> Soutenir des projets de 3 ans maximum visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer ou améliorer des outils diagnostiques, incluant les diagnostics « point of care », afin d'éviter le recours à l'utilisation d'antimicrobiens, ou afin d'identifier le traitement antimicrobien le plus efficace.</li> <li>- Développer ou améliorer des technologies, des méthodes et/ou des stratégies (incluant des stratégies pour faciliter l'utilisation des données), permettant d'aider à la surveillance de l'AMR (au moins deux domaines One Health doivent être couverts par cet axe). Une attention doit être portée sur le fait que la proposition doit adresser des questions de recherche ou d'innovation</li> </ul> <p>Parution de l'appel prévue le 10 janvier 2023</p>	<p>Collaboratif :</p> <p>Min 3 partenaires (appartenant aux pays participant à l'appel dont au moins 2 pays européens ou associés)</p> <p>Max 6 partenaires</p>	<p>470 K€ par projets (Subvention - 260 K€ max par partenaire ou 310 K€ si le partenaire est coordinateur)</p>	<p>04/07/23</p>		<p>Conditions pour le financement des partenaires français.</p> <p><b>Pays participants :</b> Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Espagne, Estonie, France, Irlande, Israël, Italie, Lituanie, Moldavie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse.</p>
<p>Appel à projets conjoint JST/ANR dans le cadre du programme JST-CREST 2023 - Research on Multi-sensing Biosystems and Development of Adaptive Technologies :</p>	<p><b>Accord de collaboration entre l'ANR et l'agence japonaise pour la science et la technologie (JST) dans le cadre du programme JST-CRES.</b></p> <p>L'appel conjoint sera ouvert aux trois thématiques dont Research on Multi-sensing Biosystems and Development of Adaptive Technologies [MultiSensing] . L'appel à projets côté ANR est prévu début février 2023 avec une date limite de dépôt début mai 2023.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- clarifier les mécanismes de détection multisensorielle en vue d'expliquer les situations pathologiques</li> <li>- mettre en place des outils technologiques permettant de quantifier et visualiser les états d'activité de ces systèmes</li> <li>- développer des méthodes de traitement et de prévention avec peu d'effets secondaires pour les maladies liées aux organes afin d'améliorer la qualité et la durée de vie (médicaments, équipements médicaux et dispositifs peu invasifs adaptés aux individus)</li> </ul> <p>Ce domaine de recherche encourage notamment les projets interdisciplinaires (physiologie, neurosciences, ingénierie...) ayant recours à un large spectre d'informations sensorielles depuis les environnements internes et externes jusqu'aux fonctions biologiques du corps dans son ensemble. L'utilisation de technologies de fusion de capteurs biologiques ou de mécanismes de « superdétection sensorielle » entre également dans le champ d'application de cet axe.</p>	<p>Collaboratif</p> <p>1 partenaire japonais + 1 établissement public français + 1 entreprise française</p>		<p>05/06/2023</p>		